

**Commentaires de l'ICBL sur la demande de prorogation de date butoir de déminage déposée par la Mauritanie**  
*18<sup>e</sup> Assemblée des États parties, 16-20 novembre 2020*

---

Merci Monsieur le Président.

La Mauritanie a déclaré avoir rempli ses obligations au titre de l'article 5 en 2018. Suite à la découverte récente de zones minées jusque-là inconnues, la Mauritanie demande une année supplémentaire (jusqu'au 31 janvier 2022) pour réaliser des enquêtes dans ces zones et élaborer un plan de travail.

Parmi les points positifs de la demande nous notons ce qui suit :

- La Mauritanie a déjà identifié 4,7 km<sup>2</sup> de zones dangereuses confirmées (ZDC) et 3,38km<sup>2</sup> supplémentaires de zones soupçonnées dangereuses (ZSD) sur la base des informations fournies par la population locale et par le biais d'une enquête non-technique initiale.
- La Mauritanie a contacté l'ISU et NPA afin d'obtenir leur collaboration pour clarifier le statut des zones en question.
- La Mauritanie a fait mention de l'estimation budgétaire globale initiale requise pour la période de la demande de prorogation qui est de 5 500 000 USD. Elle a indiqué que 3 000 000 USD proviendront du budget national, et que 2 500 000 USD seront levés auprès des donateurs et des partenaires.

Les points qui nécessiteront davantage d'attention et des précisions supplémentaires sont les suivants :

- Il reste à préciser si les zones en question se trouvent effectivement sur un territoire sous la juridiction ou le contrôle de la Mauritanie. La Mauritanie doit vérifier cela de toute urgence.
- Une fois cela confirmé, la Mauritanie devra réaliser une enquête des zones contaminées dans les meilleurs délais et préparer un plan de travail complet, détaillant ce qui sera fait, quand, et avec quelle capacité. Ce plan de travail devra préciser la cadence et les prévisions concernant les enquêtes et la dépollution.
- Toute future demande devra comprendre un budget détaillé et une stratégie de mobilisation des ressources, des informations sur l'impact de la contamination, et un plan d'action détaillé et chiffré d'éducation aux risques des mines.

Merci.